RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00137
Numéro SIREN : 893 563 585
Nom ou dénomination : A'CORPS & BEAUTE METZ

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 10967

2033A - Bilan simplifié

CERTIFIE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SAS A'corps & beauté Metz — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 40 rue Lothaire 57000 METZ

Numéro SIRET* 89356358500015

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 11

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	84 261	030 12 869	71 392
	Immobilisations financières* (1)		040	3 750	042	3 750
		Total I (5)	044	88 011	048 12 869	75 142
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	52 410	052	52 410
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 154	070	2 154
		Autres* (3)	072	17 872	074	17 872
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	19 819	086	19 819
	Charges constatées d'avance *		092	3 284	094	3 284
		Total II	096	95 541	098	95 541
		Total général (I + II)	110	183 553	112 12 869	170 684

PASSIF

				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	
	Report à nouveau		134	(49 240)
	Résultat de l'exercice		136	9 631
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	(37 609)
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	30 179
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 134 664)		172	178 113
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	208 293
		Total général (I + II + III)	180	170 684

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	13 985
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS A'corps & beauté Metz — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2022 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214	
		services*	intracommunautaires	217	218	139 401
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production)			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	15 999
	Autres produits				230	
				Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	155 401
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	46 270
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(31 757)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :			242	67 726
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243 1 105	244	1 475
	Rémunérations du personnel*				250	48 221
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 788
	Dotations aux amortissements*				254	9 637
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
				Total des charges d'exploitation (II)	264	145 362
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	10 038
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	220
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		(VI)	300	574
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	(387)
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	9 631

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 9 631 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés	247	Ecarts de valeur liquidatives sur OPC	248	330	152
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44. *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements outre–mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	387
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	9 396
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 49 324 dont imputés sur le résultat :					360 9 396
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS A'corps & beauté Metz
40 rue Lothaire

57000 METZ

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Pénalités et amendes	152

Cegid Groupe

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SAS A'corps & beauté Metz
40 rue Lothaire

57000 METZ

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
Crédit d'impôt formation	387

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A'corps & beauté Metz

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 170 684 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 632 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis suivant les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 08 Septembre 2014 relatif au plan comptable général, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	70 277	13 985		84 262
Immobilisations financières	3 750			3 750
Total	**74 027**	**13 985**		**88 012**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 232	9 637		12 869
Immobilisations financières				
Total	**3 232**	**9 637**		**12 869**
ACTIF NET				**75 143**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 985		13 985
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**13 985**		**13 985**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 062 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 750		3 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 154	2 154	
Autres	17 873	17 873	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 285	3 285	
Total	**27 062**	**23 312**	**3 750**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 208 293 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 179	30 179		
Dettes fiscales et sociales	19 212	19 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	158 902	158 902		
Produits constatés d'avance				
Total	**208 293**	**208 293**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	134 665			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 002 euros.

Charges à payer

	Montant
Electricité NP	540
Honoraires NP	4 499
Dettes provis. pr congés à payer	2 572
Charges sociales s/congés à payer	86
Total	**7 697**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Entretiens effectués d avance	20		
Publicités d avances	3 265		
Total	3 285		

2033F - Composition du capital social

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 89356358500015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A'corps & beauté Metz

ADRESSE (voie) 40 rue Lothaire

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique DJELLAL | Prénom(s) Linda | Nom marital | % de détention 75.00 | Nb de parts ou actions 1 500 | Naissance : Date 24071989 | N° Département 54 | Commune NANCY | Pays | Adresse : N° 51 | Voie rue Emile Gallé | Code Postal 54420 | Commune SAULXURES LES NANCY | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique DJELLAL | Prénom(s) Younes | Nom marital | % de détention 25.00 | Nb de parts ou actions 500 | Naissance : Date 14111998 | N° Département 54 | Commune NANCY | Pays | Adresse : N° 88 | Voie avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny | Code Postal 54000 | Commune NANCY | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

2033G - Filiales et participations

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 89356358500015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A'corps & beauté Metz

ADRESSE (voie) 40 rue Lothaire

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

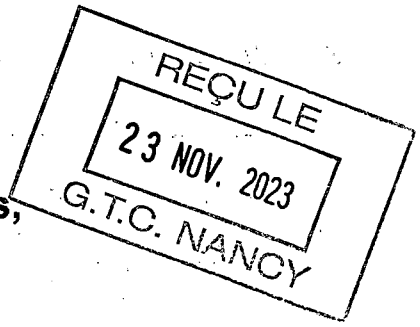
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

A'CORPS & BEAUTE METZ
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 83 rue des 4 Eglises,
54000 NANCY
893 563 585 RCS NANCY



RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il conviendra de poursuivre l'activité tout en maintenant les frais de gestion à un juste niveau.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 139 401,79 euros contre 14 038,03 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 999,84 euros contre 416,66 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 14 512,99 euros contre 3 829,84 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 67 726,23 euros contre 44 647,30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 51,69%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 475,63 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 48 221,99 euros contre 11 146,04 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 788,64 euros contre 727,07 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5 personnes contre 2 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 9 637,36 euros contre 3 231,72 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 145 362,84 euros contre 63 581,97 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 10 038,79 euros contre -49 127,28 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -220,39 euros (-194,42 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 9 818,40 euros contre -49 321,70 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -573,71 euros contre -3,09 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -387,00 euros contre -84,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 9 631,69 euros contre une perte de -49 240,79 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 170 684,04 euros contre 113 275,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 50,68%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 631,69 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 631,69 euros
Au compte « report à nouveau ».	

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

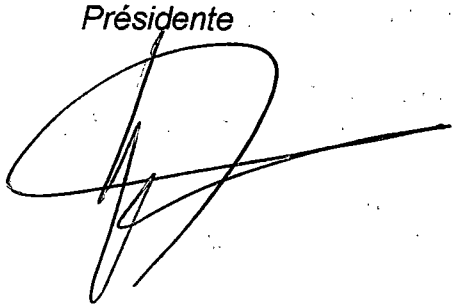
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à NANCY

Linda DJELLAL
Présidente



A'CORPS & BEAUTE METZ
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 83 rue des 4 Eglises,
54000 NANCY
893 563 585 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A dix-neuf heures trente minutes,

Les associés de la société A'CORPS & BEAUTE METZ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 83 rue des 4 Eglises 54000 NANCY. La nullité encourue du défaut de convocation est écartée en raison de la présence de tous les associés.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Linda DJELLAL, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les actionnaires, permet de constater que les associés présents ou représentés la totalité des 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 9 631,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 9 631,69 euros
Au compte « report à nouveau »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

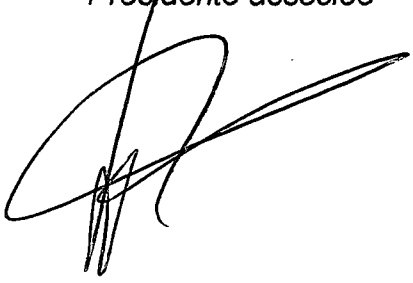
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Linda DJELLAL
Présidente associée



Younes DJELLAL
Associé

